



GARDEZ VOS OISEAUX EN SÉCURITÉ

Protégez vos oiseaux de l'influenza aviaire (la grippe aviaire)
en suivant les 5 règles de base suivantes :



EMPÊCHEZ LE CONTACT

avec les oiseaux sauvages
et autres animaux.



NETTOYEZ FRÉQUEMMENT

les poulaillers, les abreuvoirs,
les mangeoires, vos vêtements
et vos bottes.



REPÉREZ LES SIGNES

et signalez tôt à votre
vétérinaire ou à l'ACIA.



LIMITEZ L'EXPOSITION

aux visiteurs.



SÉPAREZ LES OISEAUX

Assurez-vous que vos oiseaux,
leur nourriture et leur eau
sont hors de portée
des oiseaux sauvages.



**BALAYEZ
POUR EN
SAVOIR PLUS**



Plus de conseils sur la façon de protéger votre troupeau
contre la grippe aviaire sont disponibles :

inspection.canada.ca/protection-des-volailles

P1040F-22
A104-250/2022F-PDF
97 8-0-660-41800-1



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Canada